



+ FAMILLE

Campagne d'inscription aux activités péri et extrascolaire et à la restauration scolaire pour l'année 2018/2019

La campagne d'inscription aux activités péri et extrascolaires et à la restauration scolaire pour l'année 2018/2019 se poursuit jusqu'au 31 août 2018. Les familles sont invitées à procéder à l'inscription de leur enfant via l'Espace familles.

Mis en ligne le 13 juin 2018

Jusqu'au 31 août 2018, les familles sont invitées à procéder à l'inscription de leur enfant aux activités suivantes :

- > Restauration scolaire,
- > Accueil périscolaire du matin et du soir
- > Étude
- > Accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires.

Pour ce faire, les familles doivent :

1) Mettre à jour leur dossier famille en ligne sur [l'espace familles](#).

Pour les parents qui ne possèdent pas internet, des bornes en libre accès sont installées dans le hall du centre administratif.

Un guide d'utilisation qui vous accompagnera étape par étape dans la mise à jour de votre dossier. Il est disponible ici : [guide d'utilisation inscriptions périscolaires](#)

2) Transmettre au service des affaires scolaires (centre administratif / parc de la mairie) la photocopie des documents de ressources permettant de procéder au calcul du quotient familial.

Pour les parents en activité professionnelle salariée :

- L'avis ou les avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016 des 2 adultes composant le foyer (personnes mariées, pacsées, en concubinage).
- La dernière fiche de paie des 2 adultes composant le foyer (personnes mariées, pacsées, en concubinage).
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures EDF/ GDF, Véolia, assurance habitation...),

Pour les parents en profession libérale, artisan, gérant ou auto entrepreneur :

- Un justificatif de moins de 3 mois prouvant l'activité de l'entreprise (K-bis, attestation de la chambre du commerce, dernière déclaration URSSAF,...),
- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016 des 2 adultes composant le foyer (personnes mariées, pacsées, en concubinage)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour les parents en recherche d'emploi :

- Un justificatif de ressources (la dernière attestation ASSEDIC, la dernière attestation CAF,...)
- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016 des 2 adultes composant le foyer (personnes mariées, pacsées, en concubinage)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Attention tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

3) Réserver les activités de leur choix

La réservation d'activités péri et extrascolaires s'effectue en ligne sur [l'espace familles](#).

Cas n°1 : Les familles connaissent pour l'année scolaire les jours de fréquentation de leur enfant. Elles peuvent réserver les activités périscolaires sur toute l'année en une seule fois.

Cas n°2 : Les familles ne connaissent pas pour l'année scolaire les jours de fréquentation de leur enfant. Elles peuvent réserver les activités au fur et à mesure.

Dans les deux cas, les familles ont jusqu'à la veille pour le lendemain pour réserver des activités complémentaires ou procéder à leur annulation.

Les accueils de loisirs pendant les congés scolaires doivent être réservés par période au plus tard 15 jours avant le début des vacances suivant le calendrier ci-dessous :

Mois	Date de début des réservations	Date de clôture des réservations
Novembre	10/09/2018	05/10/2018
Décembre	05/11/2018	30/11/2018
Février	07/01/2019	08/02/2019
Avril	11/03/2019	05/04/2019
Juillet	13/05/2019	21/06/2019
Août	24/06/2019	19/07/2019

Horaires d'ouverture :Lundi et jeudi : de 13h30 à 17h30
Mardi, mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi : de 8h30 à 12h30



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43